

CONCOURS INTERNE
POUR LE RECRUTEMENT D'INGENIEURS D'ETUDES
ET DE FABRICATIONS DU MINISTERE DE LA DEFENSE,
AU TITRE DE L'ANNEE 2008

Date de l'épreuve : mardi 17 juin 2008 à 08h30

Épreuve écrite :

Un ou plusieurs exercices, questions et (ou) problèmes portant sur la spécialité **hygiène, sécurité et conditions de travail**.

Durée : 4 heures - coefficient : 3.

AVERTISSEMENTS :

Avant de commencer à composer, vérifier que le sujet qui vous a été remis correspond à la spécialité dans laquelle vous vous êtes inscrit(e) et comporte **3 pages** (y compris cette page de garde.) ; le cas échéant, signalez aux surveillants toute anomalie.

Il sera tenu compte de la bonne présentation de la copie et de l'orthographe.

L'épreuve est notée sur 20 points ; le barème est donné à titre indicatif.

Tout note inférieure à 5 sur 20 avant application du coefficient est éliminatoire.

Aucune documentation ni matériel ne sont autorisés.

QUESTIONS ENVIRONNEMENT 8 points

- 1 - Quelle réglementation applique-t-on dans la défense ?
- 2 - Existe-t-il des modalités particulières d'application pour la défense ? Si oui à quoi s'appliquent-elles ?
- 3 - En matière de déchets industriels quatre grands principes sont mis en avant par le Code de l'environnement en vue d'assurer la protection des milieux et de la santé publique.
Dans votre organisme vous serez confronté journallement à au moins trois de ces grands principes.
Pouvez-vous citer ces grands principes en commentant chacun d'eux en cinq à dix lignes ?
- 4 - Nouvellement affecté en tant que chef du bureau maîtrise des risques en charge de la sécurité du travail et de l'environnement dans un organisme Défense, vous prenez votre poste sans qu'une suite (écrite et verbale) n'ait pu vous être donnée par votre prédécesseur. L'historique papier est inexistant.
L'inspecteur des installations classées du CGA doit procéder à une inspection de votre organisme le mois suivant.
Décrivez les actions que vous allez conduire (et la façon dont vous allez y parvenir) durant le mois qu'il vous reste avant cette inspection.

QUESTIONS HSCT 12 points

REGLEMENTATION

- 5 - Quels sont les deux textes relatifs à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la prévention au ministère de la défense et à l'organisation de la prévention au bénéfice du personnel civil et du personnel militaire du ministère de la défense ?
- 6 - En matière de HSCT, le code du travail est-il entièrement applicable au personnel civil ? au personnel militaire ?
- 7 - Sur quels principes se base un chef d'organisme pour mettre en œuvre les mesures de prévention ?
- 8 - Quelles sont les principales obligations que remplit le chef d'organisme à l'égard du personnel civil ou militaire placé sous son autorité ?
- 9 - Quelles sont les missions des coordonnateurs centraux à la prévention ?
- 10 - Quels sont les 3 rôles d'un chargé de prévention ?
- 11 - Comment est intégrée dans la réglementation défense, la notion de « document unique transcrivant les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé du personnel » issue du code du travail

FORMATION

12 - La formation à la sécurité du travail est rendue d'application obligatoire dans les organismes de la défense par l'Instruction n° 300006/DEF/DFP/PER/5 du 07 janvier 1993.

Elle se décompose en deux grands thèmes:

- * la formation générale à la sécurité du travail
- * la formation renforcée à la sécurité du travail

Préciser pour chacun de ces thèmes:

- * qui est concerné et quand;
- * quel est leur contenu respectif.

BRUIT

13 - Le bruit devient de plus en plus un véritable fléau notamment dans le monde du travail.

Après avoir passé leur visite médicale périodique, deux personnels de votre organisme font l'objet d'une déclaration de maladie professionnelle pour « perte d'audition ».

Ces personnels sont affectés tous les deux à des travaux sans poste fixe et sont donc amenés à évoluer tout au long de leurs journées de travail dans divers milieux plus ou moins bruyants.

Quels sont les paramètres physiques que vous utiliserez comme indicateurs de risque ?

Quelles sont les principales actions que vous devez mener en matière de lutte contre ce risque ?

PRODUITS DANGEREUX

14 - Pour toute utilisation de produit dangereux une "fiche de données de sécurité" doit être détenue au niveau de l'utilisateur, du médecin du travail et du chargé de prévention.

Sur les seize chapitres obligatoires développés dans ces fiches de données de sécurité, citer au moins dix chapitres.

15 - Pouvez-vous indiquer quelles sont les inscriptions réglementaires qui doivent figurer sur les étiquettes apposées sur les emballages de produit dangereux ?

RAYONNEMENT ELECTROMAGNETIQUE NON IONISANT

16 - Quels sont les rôles et attributions principaux d'un PCPREM ? D'un EREM ?

DEVELOPPEMENT DURABLE

17 - Comment intégrerez-vous le développement durable dans votre métier d'IEF ? En 10 lignes maximum.